



A Saint Chamond, Le 07/06/2022

Madame La Principale

A

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves de la Rentrée 2022

Objet :

- Informations diverses.
- Congés d'été et dispositif Ecole Ouverte – Soutien scolaire.

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves du collège à la rentrée 2022,

1. **L'établissement organise dans le cadre du dispositif Ecole Ouverte, des activités scolaires, culturelles, sportives et gratuites à l'attention des élèves inscrits dans l'établissement à la rentrée 2022.**
 - Pour les futurs collégiens de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en retirant un formulaire d'inscription au secrétariat ou de télécharger ce dernier afin de le compléter et le remettre avant le 20/06/2022, au secrétariat de direction.
 - Pour les futurs de 6^{ème}, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :
 - ✚ via le collège directement si votre enfant est actuellement scolarisé dans une école élémentaire privée, ou extérieure au secteur du collège Pierre Joannon,
 - ✚ via l'école de votre enfant si dernier est scolarisé dans les écoles de secteur (Ecole de la Chabure, Ecole du Chatelard, Ecole Debussy, Ecole Lamartine)
2. Concernant les dates d'ouverture et de fermeture au public de l'établissement, **le collège sera fermé du 12/07/2022 à 12h00 au 25/08/2021 à 08h00.**

Aussi, si vous souhaitez me contacter durant cette période, vous pouvez m'écrire, en me laissant vos coordonnées téléphoniques, à l'adresse mail suivante :
Isabelle.giraudeau@ac-lyon.fr.
3. **Si aucune disposition réglementaire ne vient modifier les conditions d'accueil des publics au mois de septembre 2022 et concernant les informations de rentrée**, je vous rappelle les dispositions suivantes :

Les élèves scolarisés en classe de 6^{ème} à la rentrée 2022, feront leur rentrée en classe de 6^{ème}, **Le Jeudi 1^{ER} Septembre 2022**, selon la programmation suivante :

- ✚ de 08H30 à 08H45 : Accueil par les professeurs principaux et le chef d'établissement des élèves et de leurs représentants légaux,
- ✚ de 08H45 à 09H45 : Petit déjeuner offert au restaurant scolaire – 09H00 : Départ des représentants légaux.
- ✚ de 09H45 à 10H00 : Récréation du matin
- ✚ de 10H00 à 12H00 : Prise en charge par les professeurs principaux
- ✚ de 12H00 à 13H30 : Pause méridienne
- ✚ de 13H30 à 14H45 : Prise en charge par les professeurs principaux
- ✚ de 14H45 à 15H00 : Récréation du matin
- ✚ de 15H00 à 15H55 : Prise en charge par les professeurs principaux –
- ✚ 16H00 : FIN DE JOURNEE DE RENTREE 6EME.

Les élèves de 6^{ème} n'auront pas classe, le matin du Vendredi 2 septembre 2022. Ils débiteront les cours à partir de 13H30 selon leur Emploi du Temps provisoire valable jusqu'au 16/09/2022. Leurs représentants légaux seront invités pour une réunion d'information de rentrée le Lundi 5 Septembre 2022 à 17H30.

Les élèves scolarisés en classe de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} à la rentrée 2022, seront accueillis, par leur nouveau professeur principal, dans l'établissement :

Le Vendredi 02 Septembre 2022 de 09h00 à 11h00.

Les cours reprendront pour tous :

Le Vendredi 02 Septembre 2022 à partir de 13h30 selon l'Emploi Du Temps provisoire de l'élève.

Les élèves et leurs représentants légaux seront destinataires de leur Emploi Du Temps définitif au plus tard :

Le Vendredi 16 septembre 2022 à 15h00

4. Concernant les dispositions actées par les membres du conseil d'administration le 25/06/2019, **je vous rappelle que :**

- Que votre enfant aura, à son EDT une pause méridienne quotidienne obligatoire, d'une durée minimale de 1h30,
- Que votre enfant vivra à partir de la rentrée prochaine, ¼ heure de lecture quotidienne obligatoire, et ce à l'issue de la récréation du matin.

A cet effet, et afin de lui permettre de bénéficier de ce temps quotidien d'apprentissage culturel et linguistique privilégié, **je vous invite à lui permettre de disposer quotidiennement d'un livre ou d'une revue dans son cartable**. A cet effet, le fonds documentaire du CDI sera enrichi.

De plus, si votre enfant n'est pas encore abonné au réseau de lecture publique « Itinérances du Pays du Gier », au sein duquel fait partie la médiathèque de Saint Chamond, vous pouvez, lui souscrire un abonnement personnel dès à présent.

Ce dernier est gratuit, pour les enfants mineurs, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Toutes les informations sont disponibles en consultant les liens suivants :

- <http://mediathequespaysdugier.org/inscriptions>
- <http://mediathequespaysdugier.org/carte-du-reseau>

Enfin si vous souhaitez que votre enfant se cultive, pendant ses congés scolaires d'été, en utilisant, au mieux son temps d'écran, tout en se divertissant, n'hésitez à consulter des médias utiles et très bien construits, en cliquant, par exemple, sur les liens suivants :

- <https://www.lumni.fr/>
- <https://www.lemondedesados.fr>
- <https://www.arte.tv/fr/videos/info-et-societe/junior/>
- <https://www.maths-et-tiques.fr/>
- <https://mon-espace.apprendre-les-echecs-24h.com/apprendre-a-bien-jouer-aux-echecs-maintenant/>
- <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enfantines-une-selection-de-fictions-jeunesse>
- <https://www.francaisfacile.com/>

Etc... Il y en beaucoup et pour tous les goûts....

En vous remerciant de votre attention, je vous adresse mes plus cordiales salutations et je vous souhaite d'excellents congés d'été.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

Isabelle GIRAudeau

Principale du Collège